

Aux membres de la sous-commission de la CSEC-CN  
« Remplacer le financement de départ par une solution  
adaptée aux réalités actuelles »

---

Les Breuleux/Bâle, le 17 novembre 2021

### **Mise en œuvre de la Pa. Iv. CSEC-CN 21.403 : adopter la perspective de l'enfant**

Mesdames les Conseillères nationales,

Messieurs les Conseillers nationaux

Le 19 novembre 2021, votre sous-commission va poursuivre ses travaux en vue du remplacement des programmes d'impulsion de la Confédération concernant les structures d'accueil extrafamilial de l'enfance par une solution adaptée aux réalités actuelles. Tout en appréciant l'ensemble des démarches entreprises pour mettre en œuvre l'initiative parlementaire mentionnée en rubrique, Alliance Enfance\* met la priorité sur une condition fondamentale, soit la prise en compte de l'intérêt supérieur et du bien de l'enfant. Nous sommes en effet convaincus du fait que, quel que soit le système retenu, celui-ci doit remplir une condition première : les offres cofinancées par la Confédération doivent être de qualité et encourager le développement harmonieux de l'enfant.

#### **Lier l'octroi de subvention à une exigence de qualité**

Pour la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 21.403 de la CSEC-N, Alliance Enfance propose un système de trois piliers représentés ci-dessous. La condition *sine qua non* pour bénéficier de subventions est la qualité de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil parascolaire (champ rouge). Lorsque l'offre est conforme aux normes de qualité, les cantons (et leurs institutions) sont en droit de prétendre à différentes aides fédérales (champ jaune). Pour leur permettre de satisfaire aux standards de qualité, des mesures de soutien au développement de la qualité (champ vert) sont en outre nécessaires.

#### **Les piliers de la mise en œuvre de la Pa. Iv. CSEC-N 21.403**

A. L'octroi de subventions conditionnée à une offre de qualité

B. Aides financières (lacunes de l'offre, tarifs parentaux, ajustement aux besoins des parents, év. autres mesures)

C. Mesures de soutien : aides financières pour promouvoir la qualité

Il est observé que plus la qualité pédagogique est élevée, plus l'accueil et de l'éducation pré- et parascolaires se révèle bénéfique (cf. Schwab Cammarano & Stern 2020)<sup>1</sup>. Or cette qualité pédagogique

---

<sup>1</sup> Schwab Cammarano, Stephanie und Susanne Stern (2020): Kitas als ein Schlüsselfaktor für die Gleichstellung. Literaturreview zu den Wirkungen von Kitabetreuung auf die Entwicklung und das Wohlbefinden von Kindern. Zürich : INFRAS.

décrite sur le plan scientifique n'est souvent pas encore atteinte (cf. Wustmann Seiler & Simoni 2016, Association QualiIPE 2019)<sup>2</sup>. Une étude comparative internationale de l'UNICEF l'a récemment montré (Gromada & Richardson 2021)<sup>3</sup> : dans ce domaine, la Suisse est mauvaise élève. En cause, le manque de personnel qualifié et l'insuffisance des ressources humaines et financières à disposition.

### Mise en œuvre du projet

Les aides financières de la Confédération doivent être conditionnées à la qualité des offres. Si un canton (ou, en fonction des mécanismes d'octroi, ses offres d'accueil de la petite enfance ou d'accueil parascolaire) souhaite recevoir des subventions fédérales, il doit d'une part garantir que les offres soient en conformité avec les normes de qualité (en particulier en ce qui concerne les qualifications professionnelles du personnel), et d'autre part soutenir et surveiller leur implémentation.

### Des normes de qualité élevées

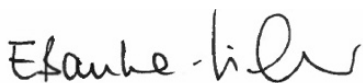
Les modalités de définition de ces normes sont à définir sur le plan politique. Par la suite, on peut déléguer la responsabilité aux cantons ou à des conférences intercantionales ou encore à l'échelon fédéral. Alliance Enfance saluerait l'élaboration de normes de qualité nationales, élaborées avec le concours des associations qui chapeautent les professionnel·le·s de la petite enfance et de l'accueil parascolaire. L'adoption d'un concordat intercantonal ou l'élaboration des normes dans la législation fédérale (ou par voie d'ordonnance) demeure, au stade actuel des réflexions, secondaire. Cette question sera idéalement traitée par la CDAS et la CDIP (avec l'apport d'autres conférences comme la CDS ou la CdC).

Fort du réseau de compétence de notre Association et de notre expertise, nous estimons être en mesure d'apporter une contribution utile. Dès lors, les membres de notre comité se tiennent volontiers à disposition de la CSEC-N ou de conférences intercantionales intéressées.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre proposition et vous adressons nos respectueuses salutations.

Veillez agréer, Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux, l'expression de notre considération distinguée.

### Alliance Enfance



Elisabeth Baume-Schneider  
Coprésidente et conseillère aux États



Dominik Büchel  
Secrétaire général

[https://www.infras.ch/media/filer\\_public/c0/c0/c0c0a48e-242c-4fc9-9461-1ff431164ddb/literaturreview\\_kitabetreuung\\_final.pdf](https://www.infras.ch/media/filer_public/c0/c0/c0c0a48e-242c-4fc9-9461-1ff431164ddb/literaturreview_kitabetreuung_final.pdf).

<sup>2</sup> Wustmann Seiler, Corina et Heidi Simoni (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Élaboré par l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant, sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et le Réseau suisse d'accueil extrafamilial ; [Zürich : Weissgrund]: [www.unesco.ch](http://www.unesco.ch) > Éducation > Éducation de la petite enfance > Cadre d'orientation > PDF.

Association QualiIPE (2019): *Manuel QualiIPE. Critères normatifs du label de qualité pour l'éducation et l'accueil de jour de l'enfance*, Zurich : Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant et Jacobs Foundation (éd.).

<sup>3</sup> Gromada, Anna und Dominic Richardson (2021): *Where do rich countries stand on childcare?*; Florence, Italy: UNICEF. <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/where-do-rich-countries-stand-on-childcare.pdf>, consulté le 22.09.2021.

**\*Alliance Enfance**

Alliance Enfance fait valoir la perspective et les droits des enfants dans les processus politiques à tous les niveaux de l'action publique et sur l'ensemble du territoire national. Elle incite le monde politique à changer de regard sur l'enfance et fait en sorte que les décisions politiques et les conditions-cadres qui concernent les enfants leur assurent le développement le plus harmonieux possible et concourent à l'égalité des chances.

Alliance Enfance fédère les acteurs de la société civile dans les domaines de l'éducation, de l'accueil, de la santé et de la protection de l'enfance. Elle veille à la circulation des savoirs entre la pratique, la recherche et la politique.

Pour en savoir plus sur l'association Alliance Enfance et ses membres : [www.alliance-enfance.ch](http://www.alliance-enfance.ch)

Copie à :

- Secrétariat de la CSES-N
- Secrétariats des partis (réfèrent·e·s pour le dossier)